



Nouvelle politique québécoise de mobilité durable

Une large coalition demande au gouvernement de majorer de un milliard \$ par année les sommes investies dans le transport en commun

Montréal, le 24 mai 2013 - Après deux journées de consultation sur la nouvelle politique québécoise de mobilité durable (PQMD), tenues à Longueuil, une déclaration a été remise aujourd'hui au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, M. Sylvain Gaudreault. Cette déclaration est cosignée par une trentaine d'organismes, tels l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'Ordre des architectes du Québec, le Réseau des ingénieurs du Québec, l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ), TRANSIT, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Les signataires demandent au Ministre de majorer de un milliard de dollars par année, pour les dix prochaines années, les sommes qui seront investies dans les infrastructures de transport en commun au Québec. Ils demandent également au gouvernement d'assurer aux autorités organisatrices de transport le financement nécessaire pour leur contribution à ces investissements et aux coûts d'exploitation qui en découleront.

Dans cette déclaration intitulée « Déclaration pour la mobilité durable : investir dans le transport en commun » les représentants estiment que ces investissements sont indispensables pour permettre au Québec de réduire de 25 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, pour permettre aux grandes villes du Québec d'atteindre leurs objectifs de transfert modal vers le transport collectif et diminuer l'usage de l'automobile, pour maximiser les retombées économiques, pour réduire les dépenses des ménages québécois et pour améliorer la mobilité des personnes et des marchandises. Les signataires jugent que ces investissements sont incontournables si le gouvernement du Québec a réellement la volonté de « faire du Québec un leader en matière de mobilité durable » avec la nouvelle politique, tel qu'il s'est engagé à le faire.

Les autorités organisatrices de transport sont particulièrement préoccupées d'obtenir d'abord les ressources nécessaires pour assurer le maintien des actifs et compléter les projets de développement en cours puis, celles pour développer de nouveaux projets. « Il est prioritaire d'avoir les moyens financiers nécessaires pour réparer, entretenir, remplacer nos équipements, nos systèmes et nos véhicules avant toute autre chose. Ensuite, comme deuxième priorité, il faut développer l'offre et la qualité du transport en commun pour contribuer à l'atteinte des ambitieux objectifs fixés par le gouvernement, c'est pourquoi l'ATUQ est signataire de la déclaration » déclare Michel Labrecque, vice-président de l'ATUQ.

TRANSIT insiste également sur l'importance d'accroître le financement du système de transport collectif « Si on ne met pas fin au sous-financement chronique des transports collectifs, en y réinvestissant les milliards récurrents nécessaires, ceux-ci vont demeurer les parents pauvres du système de transport » ajoute Christian Savard, directeur général de Vivre en Ville et porte-parole de TRANSIT.

La CCMM a pour sa part insisté sur l'importance du transport en commun pour le développement économique : « En contribuant à la fluidité de la circulation, le transport en commun est un puissant moteur de développement économique pour la région métropolitaine. Toute dépense dans le secteur du transport collectif a un impact sur notre économie trois fois supérieur aux dépenses en transport privé par automobile. Miser sur le transport en commun représente un investissement stratégique qui nous permet de demeurer un leader industriel dans le secteur tout en favorisant un environnement propice à l'amélioration de notre productivité. Pour la communauté d'affaires, un système de transport en commun performant est une condition essentielle à la compétitivité de nos entreprises » a affirmé le président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Michel Leblanc.

Le RNCREQ abonde dans le même sens en insistant sur les besoins particuliers de chaque région : « Les besoins en transport en commun sont importants pour les régions, pour leur économie et leur dynamisme, ajoute Monique Laberge, présidente du RNCREQ. Il faut également prendre en compte la nécessaire modulation des solutions à apporter selon les milieux et les territoires. »

Pour l'UMQ, les élus municipaux se sont déjà engagés à mieux intégrer l'aménagement et le transport. Les investissements demandés permettront donc de favoriser la mobilité durable : « Dans le Livre blanc municipal lancé par l'UMQ en novembre dernier, les élus ont pris l'engagement d'assumer un leadership fort en mettant à profit les leviers d'aménagement et de mobilité pour façonner des municipalités plus durables. Le projet de Politique de mobilité durable est une occasion unique pour le gouvernement du Québec de bâtir avec les municipalités un nouveau partenariat ambitieux qui répondra aux objectifs de développement durable. Cette politique doit fournir aux municipalités des outils à la hauteur des aspirations du Québec en la matière. D'ailleurs, dès avril 2008, l'UMQ adoptait une Politique de mobilité et de transport durable » souligne le président de l'UMQ et maire de Rimouski, Éric Forest.

Le RéseaulQ estime aussi que ces investissements sont nécessaires pour atteindre l'objectif de mobilité durable du gouvernement : « Les ingénieurs sont - comme ils l'ont toujours été - au centre des nouveaux développements et par conséquent, au coeur des pratiques liées au développement durable. Ils ont donc à coeur la question de la mobilité durable, car ce sont eux qui par leur expertise, en intègrent les principes dans leur travail. Des investissements appropriés seront donc prioritaires pour faire du Québec un leader en matière de mobilité durable » a déclaré Etienne Couture, président.

L'OAQ croit pour sa part que si la nouvelle politique est ambitieuse, elle pourra inciter à améliorer le cadre bâti : « C'est bien de construire des immeubles plus verts et de concevoir des écoquartiers, mais encore faut-il une vision globale pour la planification du territoire et celle des transports. Une politique de mobilité durable ambitieuse est un élément structurant et un incitatif à un cadre bâti de qualité » affirme André Bourassa, président de l'ordre des architectes du Québec.

Le maire de Montréal et président de la CMM, Michael Applebaum, a conclu en se réjouissant de cette vaste coalition et en demandant au gouvernement du Québec d'investir massivement dans le transport en commun : « Cette coalition représente un appui important à l'objectif du gouvernement de faire du Québec un leader en matière de mobilité durable » a-t-il affirmé.

Ont signé : Accès transports viables, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Association du transport urbain du Québec, Association pour la santé publique du Québec, Association québécoise du transport intermunicipal et municipal, Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Coalition québécoise sur la problématique du poids, Communauté métropolitaine de Montréal, Environnement Jeunesse, Équiterre, Fondation David Suzuki, FORUM URBA 2015 (UQAM), Institut de développement urbain du Québec, Ordre des architectes du Québec, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec et 12 conseils régionaux de l'environnement, Réseau des ingénieurs du Québec, TRANSIT, Transport 2000 Québec, Union des municipalités du Québec, Vélo Québec, Vivre en Ville.

Pour consulter le texte de la Déclaration :

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20130522_declarationPQMD.pdf

- 30 -

Pour renseignements :

Leïla Copti - Copticom - 514.661.6134

Alice de Swarte - RNCREQ - 514 -7022 # 24